

La pratique du cyclisme en 2008

Les précisions apportées par ce document ont pour objectif de répondre à certaines interrogations légitimes et de rendre aussi compréhensibles que possible les nouvelles dispositions adoptées ou reconduites pour 2008.

Le principe de 3 niveaux de pratiques est maintenu :

- jeunes,
- compétitions,
- cyclisme pour tous.

Le niveau « jeunes »

Il englobe les catégories d'âges suivantes :

- pré-licenciés (4 à 6 ans),
- poussins (7 et 8 ans),
- pupilles (9 et 10 ans),
- benjamins (11 et 12 ans),
- minimes (13 et 14 ans),
- cadets (15 et 16 ans).

Les licences délivrées pour ces catégories d'âges sont toutes au même prix : 28 €.

Les épreuves réservées à ces catégories peuvent être spécifiques ou organisées en lever de rideau d'épreuves de catégories supérieures.

En fonction du nombre de participants, il est possible d'organiser une compétition « minimes-cadets » sous la formule handicap (nécessité de jeux de dossards de couleurs différentes, deux départs et deux classements différents).

Le niveau « compétition »

Il englobe les catégories suivantes correspondant à des critères d'âge et de valeur sportive :

- première catégorie (19 ans et plus),
- deuxième catégorie (19 ans et plus),
- troisième catégorie (19 ans et plus),
- juniors (17 et 18 ans).

Le prix des licences délivrées pour ces catégories est différent selon les niveaux (de 150 € pour la 1^e catégorie à 65 € pour les juniors).

Les juniors peuvent participer :

- aux championnats départemental et régional de leur catégorie,
- aux épreuves des catégories supérieures qui leur sont ouvertes,
- aux épreuves cycloportives.

Le niveau « cyclisme pour tous »

Les dénominations des licences de ce niveau répondent à un souci d'harmonisation, couplé à celui de répondre à une attente largement exprimée. Il a donc été décidé d'utiliser le préfixe « pass », suivi d'une dénomination suffisamment évocatrice correspondant à l'activité concernée.

Ce niveau englobe un large panel de licences :

- pass'cyclisme open
- pass'cyclisme,
- pass'cycloportive,
- pass'sport nature,

- pass'loisir,

La licence « Pass'cyclisme open » n'est délivrée que sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme. Les titulaires de cette licence peuvent participer aux épreuves de loisir intitulées « départementales » et aux épreuves du circuit régional de 3^e catégorie et juniors (à partir de 17 ans).

La licence « Pass'cyclisme » n'est délivrée que sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme. Les titulaires de cette licence ne peuvent participer qu'aux épreuves de loisir intitulées « départementales » (à partir de 17 ans).

La licence « Pass'cycloportive » n'est délivrée que sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme. Les titulaires de cette licence peuvent participer à toutes les épreuves cycloportives (à partir de 17 ans).

La licence « Pass'sport nature » est délivrée, à partir de l'âge de 4 ans, sans présentation obligatoire d'un certificat médical. Elle est réservée aux adhérents de la FFC, amateurs de cyclisme sous toutes ses formes, qui ne souhaitent pas pratiquer la compétition. Toutefois, avec obtention d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme, elle peut donner accès aux épreuves de VTT, à l'exception des championnats nationaux. Son titulaire ne peut bénéficier des points attribués lors des différentes manches des coupes régionales, interrégionales ou nationales. Avec obtention d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme, elle ouvre également droit à la participation aux épreuves de masse (rando VTT ou cycloportive sur route), dans le respect des conditions d'âges.

La licence « Pass'loisir » est délivrée, à partir de l'âge de 4 ans, sans présentation obligatoire d'un certificat médical. Elle est réservée aux adhérents de la FFC, amateurs de cyclisme sous toutes ses formes, qui ne souhaitent pas pratiquer la compétition.

La licence « carte à la journée » est un titre de participation unique. Accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport cycliste, elle permet la participation à toutes les épreuves de toutes les disciplines organisées sous l'égide de la FFC, dans les conditions suivantes :

- épreuves correspondant à l'activité des titulaires d'une licence « jeune » des catégories « pré-licenciés », « poussins », « pupilles », « benjamins », « minimes », « cadets » (soit 4 à 16 ans).
- épreuves « loisirs » à partir de 17 ans.
- épreuves « cycloportives » à partir de 17 ans.

La licence « accueil jeunes » a une validité d'une durée d'un mois. Elle est réservée aux jeunes pratiquants de 16 ans et moins, qui désirent s'initier à la pratique du sport cycliste au sein d'une école de vélo ou dans un club FFC, ou prendre part à des compétitions, toutes disciplines confondues, avec présentation d'un certificat médical.

Le titulaire d'une licence « accueil jeunes » peut solliciter une licence définitive dans un club FFC de son choix. Dans cette hypothèse, les 10 € acquittés à la souscription de la licence « accueil jeunes » seront déduits du montant de la licence permanente.